

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

1. Statuts de l'organisme municipal

La Ville de Québec est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002 en vertu de la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., chapitre C-11.5). La Ville est régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Suite à la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (L.R.Q., 2003, chapitre 14), la ville de L'Ancienne-Lorette et la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures ont été reconstituées le 1^{er} janvier 2006. Les municipalités résultant de cette réorganisation demeurent liées les unes aux autres, de façon à ce que soit préservée l'agglomération formée par le territoire de la municipalité au 1^{er} janvier 2002.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de la Ville ainsi que des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les états financiers des organismes périmunicipaux, autres que les entreprises municipales, sont consolidés aux états financiers de la Ville de Québec. Pour le présent exercice, le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Service de Transport adapté de la Capitale (STAC), ExpoCité, le Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) et la corporation « Services spécialisés aux commerçants détaillants » sont consolidés selon la méthode intégrale ligne par ligne.

Les organismes contrôlés qui constituent une des entreprises municipales sont la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) et, La Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC). Une participation pour chacune de ces entreprises est comptabilisée comme actif aux états financiers consolidés, selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Des informations additionnelles relatives à ces deux organismes sont données à la note 24.

Les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et sont par conséquent non consolidés.

B) Comptabilité d'exercice

Les revenus et les dépenses sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice. La Ville reconnaît les revenus et les dépenses au cours de l'exercice où ont lieu les faits ou les transactions. Ces transactions sont comptabilisées sans égard au moment où les activités sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon. Le CLD de Québec, inclus dans le périmètre comptable, applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

C) Stocks de fournitures

Ce poste comprend les matériaux, les accessoires, les produits pétroliers et les fournitures achetés en vue de rendre des services. Ces items sont comptabilisés comme dépenses au fur et à mesure de leur utilisation et le stock, à la date du bilan, est évalué au coût moyen. Le stock de pièces de rechange mécaniques est évalué au moindre du coût ou de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et présentées à titre d'actif à l'état consolidé de la situation financière à la valeur amortie. La dépense d'amortissement est calculée selon les méthodes et taux suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Infrastructures	Linéaire	5 à 40 ans
Bâtiments	Linéaire	10 à 40 ans
Améliorations locatives (selon la durée du bail)	Linéaire	3 à 15 ans
Véhicules	Linéaire	5 à 25 ans
Autobus neufs	Décroissant	22%
Ameublement et équipement de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	Linéaire	10 à 25 ans
Autres	Linéaire	1 à 5 ans

Au 1^{er} janvier 2006, la Ville a distrait de ses actifs immobilisés ceux appartenant à la ville de L'Ancienne-Lorette et à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures au 31 décembre 2001. De plus, au fur et à mesure que les règlements d'emprunt concernant des biens appartenant à ces entités sont terminés, les biens sont soustraits des immobilisations en cours sans être capitalisés aux livres de la Ville.

Immobilisations en cours

Ce poste comprend les dépenses en immobilisations effectuées pour les projets d'immobilisations qui sont en cours à la fin de l'exercice. Ce poste est transitoire jusqu'à la fermeture des projets.

Cession d'immobilisations

Le produit tiré de la cession d'immobilisations est comptabilisé comme revenu. Cependant, si l'immobilisation a été acquise par la voie d'un règlement d'emprunt et que l'emprunt n'est pas complètement remboursé lors de la vente, le montant du produit de la vente sera porté au surplus accumulé affecté à même le surplus (déficit) de l'exercice, dans la mesure où cette affectation est prévue au règlement et jusqu'à concurrence du solde de la dette associé à l'ensemble du règlement et des intérêts jusqu'à la date de refinancement. Ce surplus accumulé affecté devra être utilisé pour le remboursement de la dette du règlement.

E) Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont comptabilisés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

F) Avantages sociaux futurs

Régime de retraite des élus municipaux

Le Régime de retraite des élus municipaux, visé par la Loi sur le Régime des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3), est un régime à prestations déterminées et est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec (CARRA). Toutefois, ce régime est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

La dépense de fonctionnement est comptabilisée au moment où les cotisations sont dues. La Ville de Québec a contribué pour un montant de 439 895 \$ en 2007 pour les services courants.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance-vie offertes aux retraités;
- les rentes d'invalidité.

La dépense de fonctionnement est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2007 selon la valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la comptabilisation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés, découlant d'une modification de régime, est passé immédiatement en charge à la dépense de fonctionnement. Il fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur.

Le déficit initial au titre des avantages sociaux futurs comptabilisé en date du 1^{er} janvier, correspond à la somme des déficits initiaux moins les surplus initiaux en prenant en considération tous les régimes, capitalisés et non capitalisés. La comptabilisation s'est faite par redressement du surplus accumulé des exercices antérieurs. Ce redressement fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur pour fins de taxation.

L'amortissement du déficit initial des régimes capitalisés ainsi que du régime surcomplémentaire de retraite a été taxé. L'amortissement du déficit initial des autres avantages sociaux futurs a été viré au montant à pourvoir dans le futur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

G) Montants à pourvoir dans le futur

Les montants à pourvoir dans le futur correspondent à des dépenses de fonctionnement comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée. Ils sont créés aux fins suivantes suite à un choix exercé par la Ville et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation à l'état consolidé des activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires.

- Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1^{er} janvier 2000 :
 - pour les salaires et les avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans;
 - pour les intérêts sur la dette à long terme (nets des taxes de secteur à percevoir et des montants à recouvrer de tiers) : sur la durée restante des dettes correspondantes.
- Solde des dépenses d'élections reportées au 31 décembre 2006 : sur 3 ans.
- Avantages sociaux futurs :
 - pour le déficit comptabilisé initialement au 1^{er} janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, sur 39 ans;
 - dans le cas du régime surcomplémentaire de la Ville, sur la DMERCA, soit 14 ans;
 - dans le cas des autres régimes non capitalisés de la Ville, l'excédent de la dépense de fonctionnement sur le décaissement requis sera amorti à compter de 2008 sur la DMERCA, soit 14 ans;
 - dans le cas des régimes non capitalisés du RTC sur la DMERCA, soit 10 ans.
- Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement :
 - pour le passif comptabilisé au 1^{er} janvier 2007 et tout excédent de la dépense de fonctionnement comptabilisée en fonction de la capacité utilisée de la décharge sur les sommes payées dans l'exercice : la méthode d'amortissement sera déterminée au cours de l'exercice 2008.

H) Frais relatifs aux émissions d'obligations

Les frais d'émission non amortis sont inclus à l'état consolidé de la situation financière dans les autres actifs non financiers et leur amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les frais encourus avant l'exercice 2000 sont amortis sur la durée des emprunts alors que ceux encourus à compter de l'exercice 2000 le sont sur une période de cinq ans.

I) Placements

Les placements temporaires et les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils portent intérêt à des taux variant de 2,90 % à 11,10 % qui viennent à échéance à différentes dates jusqu'au 23 janvier 2011.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

J) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des dépenses, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

K) Surplus accumulés

Conformément à la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., chapitre C-11.5), les surplus accumulés au 31 décembre 2001 des municipalités fusionnées sont au bénéfice des contribuables de ces dernières. De même, les revenus ou les coûts relatifs à une contestation judiciaire ou à un litige auquel est partie une de ces municipalités pour un événement antérieur au 1^{er} janvier 2002, restent au bénéfice ou à la charge des immeubles imposables du territoire de la municipalité concernée.

Suite à la formation de l'agglomération au 1^{er} janvier 2006, le surplus accumulé au 31 décembre 2005 pour la nouvelle Ville est devenu un surplus de l'agglomération. En 2006 et 2007, les résultats ont été répartis selon les dispositions législatives en vigueur.

L) Coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera pour une période estimée à 30 ans, le coût des activités de fermeture et d'après-fermeture de ses deux sites d'enfouissement. Le coût représente la somme des flux de trésorerie futurs actualisés qui sont associés aux activités tel que le recouvrement final et la revégétation, le contrôle des produits de lixiviation, la qualité des eaux, le contrôle et la récupération des gaz, l'acquisition de nouveaux terrains devant servir de zones tampons et l'entretien des divers systèmes de contrôle, des systèmes de drainage et du recouvrement final. Ces coûts estimatifs sont comptabilisés en fonction de la capacité utilisée des décharges.

M) Autres éléments

Le CLD de Québec, inclus dans le périmètre comptable de la Ville, a une dette à long terme envers le Bureau de la Capitale-Nationale, constituée de prêts octroyés par ce dernier dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI). Le CLD de Québec a affecté les fonds reçus dans un fonds réservé puisque l'existence du FLI est prévue légalement. Le CLD de Québec utilise ces fonds en les investissant en obligations ou autres titres d'emprunt, en prêts, garanties de prêts, cautionnements, ou en prêts auprès d'entrepreneurs, en affectant ce fonds réservé.

N) Modifications futures de méthodes comptables

Les chapitres SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », SP 1100, « Objectifs des états financiers », et SP 1200, « Présentation des états financiers », ont été modifiés et seront dorénavant appliqués à l'ensemble des paliers du gouvernement. Les Administrations locales devront adopter ce modèle de présentation, lequel a déjà été adopté par les gouvernements d'ordres supérieurs pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. À compter de cette date, tous les pouvoirs publics du Canada appliqueront la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

À compter de 2009, la Ville adoptera entre autres les normes comptables publiées au chapitre SP 3150 portant sur les immobilisations corporelles. L'amortissement des immobilisations corporelles sera comptabilisé en charge dans l'état consolidé des activités financières.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007****3. Modification de méthodes comptables**

À compter de 2007, la Ville de Québec applique les principes comptables généralement reconnus du Canada recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés du Canada (l'ICCA).

Les modifications de méthodes comptables ont été appliquées rétroactivement sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Par conséquent, certains soldes de fin de l'exercice précédent diffèrent des soldes retraités du début de l'exercice 2007. De plus, la variation nette des éléments hors caisse à l'état consolidé de l'évolution de la situation financière ne correspond pas à la différence entre les soldes de 2007 et ceux de 2006 à l'état consolidé de la situation financière car les soldes de 2006 ne comprennent pas les soldes des organismes contrôlés dont il faut tenir compte pour établir la variation.

Le budget présenté à titre comparatif pour l'exercice 2007 est consolidé et correspond à l'addition, après élimination des transactions réciproques, du budget adopté par le conseil municipal pour l'exercice 2007 et des budgets des organismes contrôlés faisant partie du périmètre comptable de la Ville tels qu'adoptés par leur conseil respectif pour l'exercice 2007.

Voici les principaux changements :

A) Immobilisations - Terrains

La Ville a adopté rétroactivement et sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, les recommandations du chapitre SP 3150 « Immobilisations corporelles » du Manuel de l'ICCA. Les changements touchent principalement le reclassement du coût des terrains inclus auparavant dans différentes catégories d'immobilisations, dans la catégorie « Terrains », ainsi que l'annulation de l'amortissement de ces terrains antérieurement comptabilisé.

Afin de reclasser les terrains dans la nouvelle catégorie, la Ville a dû établir un coût historique pour chacun. Pour ce faire, la valeur actuelle estimative a été ramenée en dollars non indexés selon Statistique Canada tel que recommandé dans le Guide de comptabilisation et de présentation des immobilisations corporelles pour les administrations qui appliquent le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public.

L'application de cette modification a eu pour effet, au 1^{er} janvier 2007, d'augmenter la valeur nette des immobilisations et l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 64 460 712 \$.

Cependant, en ce qui a trait aux terrains pour « Parcs et Terrains de jeux », le coût historique a été réévalué. En effet, plusieurs terrains avaient aux livres une valeur presque nulle puisqu'ils avaient été cédés gratuitement par les promoteurs en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, article 117.2). Ce changement de valeur aux livres a généré une plus-value de 69 933 893 \$ dans le poste « Investissement net dans les éléments d'actifs à long terme ».

B) Subventions reportées

Les subventions reçues ou à recevoir relatives à l'acquisition d'immobilisations ne font plus l'objet d'une comptabilisation à titre de subventions reportées. La Ville a procédé à l'annulation du solde des subventions reportées aux livres le 1^{er} janvier 2007, en affectant en contrepartie le poste d'investissement net dans les éléments d'actif à long terme. L'application de cette modification a eu pour effet, au 1^{er} janvier 2007, de diminuer les subventions reportées de 416 913 905 \$ et d'augmenter l'investissement net de 416 913 905 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

À partir de 2007, l'analyse du coût des services municipaux ne tient plus compte de l'amortissement de subventions reportées pour immobilisations.

C) Revenus de transfert

La Ville a adopté rétroactivement et sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, les recommandations du chapitre SP 3410 « Paiements de transfert » du Manuel de l'ICCA . Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où :

- les transferts ont été autorisés;
- les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est;
- il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Encaissements anticipés :

- les paiements de transfert reçus avant que les critères de constatation des revenus n'aient été atteints doivent être présentés à titre de revenus reportés dans les états financiers, tant que ces critères ne sont pas atteints.

L'application de cette modification a eu pour effet, au 1^{er} janvier 2007, d'augmenter les revenus reportés de 263 507 \$ et de diminuer l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 263 507 \$. De plus, cette modification a eu comme effet d'augmenter les revenus reportés et diminuer les fonds réservés de 21 491 \$. Également, ce changement a eu comme effet l'augmentation du surplus accumulé non affecté de 758 467 \$ et la diminution de l'investissement net de 758 467 \$. Enfin, cette modification a également eu comme effet d'augmenter les débiteurs de 34 708 258 \$ et les fonds réservés de 34 708 258 \$.

D) Dépenses reportées

La Ville a adopté rétroactivement et sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, les recommandations du chapitre SP 1200 « Présentation des états financiers » du Manuel de l'ICCA.

Les dépenses d'élections ne rencontrent plus les critères d'actif à titre de dépenses reportées. Ces dépenses ont été réduites de 2 398 173 \$, soit le solde des dépenses d'élections à reporter au 1^{er} janvier 2007. Ce montant a été transféré dans le poste « Montants à pourvoir dans le futur » et sera amorti jusqu'au 31 décembre 2009.

E) Cession d'immobilisations

Lors d'une cession à tempérament, la norme consistant à transférer aux activités financières d'investissement la partie du revenu qui est encaissable à long terme, à titre de source de financement servant à l'acquisition d'une créance à long terme (prêt), n'est plus en vigueur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

L'application de cette modification a eu pour effet, au 1^{er} janvier 2007, de diminuer les revenus reportés de 301 804 \$ et d'augmenter le surplus accumulé affecté de 301 804 \$. Également, cette modification a eu comme effet d'augmenter le surplus accumulé non affecté de 589 369 \$ et de diminuer l'investissement net de 589 369 \$.

F) Prêts, placements à titre d'investissement, participations dans des entreprises municipales et propriétés destinées à la revente

L'émission de prêts de même que l'acquisition de placements à titre d'investissement, de participations dans les entreprises municipales et de propriétés destinées à la revente, ne sont plus des dépenses sur le plan comptable et ne sont pas considérées pour établir le surplus (déficit) comptable de l'exercice.

De telles transactions sont présentées à l'état consolidé des activités financières d'investissement, à la suite du surplus (déficit) de l'exercice, comme « Autres investissements » dans la conciliation à des fins budgétaires.

L'application de cette modification a eu pour effet, au 1^{er} janvier 2007, d'inscrire une participation dans des entreprises municipales de 18 683 808 \$ et d'augmenter l'investissement net de 18 683 808 \$.

G) Intérêts sur les dettes contractées avant le 1^{er} janvier 2001

À compter de 2007, les intérêts pour les emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2001 sont inscrits à l'état consolidé des activités financières de fonctionnement sur une base d'exercice, comme pour tous les autres emprunts contractés depuis cette date.

H) Avantages sociaux futurs

La Ville a adopté rétroactivement et sans retraitements des chiffres des exercices antérieurs, les recommandations du chapitre SP 3250 « Avantages de retraite » et du chapitre SP 3255 « Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi » du Manuel de l'ICCA. Ces recommandations précisent que les avantages sociaux futurs doivent être comptabilisés aux états financiers.

L'application de ces modifications a eu pour effet, au 1^{er} janvier 2007, de comptabiliser un passif au titre des avantages sociaux futurs et d'augmenter un montant à pourvoir dans le futur de 145 355 300 \$.

Par ailleurs, lors des exercices 2005 et 2006, une somme de 14 500 000 \$ a été imputée à la dépense et une somme de 27 600 000 \$ à un montant à pourvoir dans le futur afin de reconnaître un passif pour les cotisations d'équilibre dues aux régimes de retraite des villes fusionnées en 2002.

En 2007, la Ville a émis des obligations au bénéfice des régimes de retraite dont une partie correspond à la valeur des cotisations d'équilibre et des intérêts qui leurs étaient dus pour les exercices 2005 à 2007 inclusivement. En conséquence, le compte à payer aux anciens régimes au 31 décembre 2006 ainsi que le montant à pourvoir dans le futur ont été éliminés, et 14 500 000 \$ a été crédité au surplus accumulé non affecté de la Ville.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

I) Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville a adopté rétroactivement et sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, les recommandations du chapitre SP 3270 « Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides » du Manuel de l'ICCA.

Ce chapitre indique la façon de comptabiliser et de présenter l'information relative aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides.

L'application de cette modification a eu pour effet, au 1^{er} janvier 2007, de comptabiliser un passif dans le poste « Autres charges à payer » de 5 493 835 \$ et d'augmenter un montant à pourvoir dans le futur de 5 493 835 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

	2007	2006
16. Surplus accumulé affecté		
- Ville de Beauport	335 235	356 135
- Ville de Cap-Rouge	34 268	103 163
- Ville de Charlesbourg	(1 001 434)	109 201
- Ville de Lac Saint-Charles	(10 843)	(10 843)
- Ville de Loretteville	13 230	15 976
- Ville de Québec	3 077 337	4 110 121
- Ville de Sillery	(145 554)	18 510
- Ville de Saint-Émile	139 851	323 936
- Ville de Sainte-Foy	2 259 950	2 278 221
- Ville de Val-Bélair	27 142	132 315
- Ville de Vanier	(146 651)	24 273
- Communauté Urbaine de Québec	224 378	207 936
- Nouvelle Ville de Québec		
Équilibre budgétaire 2007		55 000
Équilibre budgétaire 2008	55 000	
Auto-assurance	5 700 000	5 700 000
Enlèvement de la neige	2 665 628	2 665 628
Entente développement culturel 2005	142 053	248 440
Participation financière Projet Nation Wendat	200 000	200 000
Solde fermeture du fonds de roulement	366 324	421 225
Service Dette - Cession immeubles industriels	809 917	
Service Dette - Cession autres actifs	27 888	
Service Dette - Prêts	338 284	
RTC - Engagements	1 894 761	
CLD - Fonds dédiés	921 246	
	217 17 928 010	16 959 237

17. Financement à long terme des activités de fonctionnement

La Ville : La partie du financement à long terme qui se rapporte aux activités financières de fonctionnement est présentée distinctement à l'état consolidé des activités financières de fonctionnement et d'investissement, pour un montant de 63 863 167 \$. Les principaux éléments sont les cotisations d'équilibre 2005-2006, les dépenses de subventions octroyées en vertu de programmes d'amélioration au cadre bâti, les versements au fonds de développement du logement social, les dépenses pour la fermeture du site d'enfouissement ainsi que des sommes engagées pour le développement culturel. Ces dépenses ont été imputées aux activités financières de fonctionnement.

CLD : Nouveau prêt octroyé au cours de l'exercice par le Bureau de la Capitale Nationale dans le cadre du FLI : 787 704 \$

RTC : Frais d'émission, de financement et de refinancement : 520 795 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

21. Fonds de roulement

S/O

22. Engagements contractuels

Des ententes sont intervenues entre la Ville et la Centrale des Syndicats du Québec concernant le Complexe de la Place Jacques-Cartier. En vertu de la résolution CM-97-2353, la Ville s'est engagée à rembourser une somme de 914 165 \$ sur 10 ans à la Centrale des Syndicats du Québec, ce qui représente pour l'année 2007 une dépense, en capital et intérêts, de 140 351 \$. En vertu de la résolution CM-99-1063, la Ville s'est engagée à rembourser une somme de 300 000 \$ sur 15 ans à la Centrale des Syndicats du Québec, ce qui représente une dépense de 32 202 \$ pour l'année 2007.

En vertu d'un contrat débutant le 1^{er} janvier 1994, la Ville a assumé au cours de l'exercice 13 020 396 \$ pour l'exploitation du centre d'incinération des déchets et 2 614 997 \$ pour l'exploitation de la station de traitement des boues. Ce contrat d'une durée maximale de 15 ans prévoit un ajustement annuel en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation de la région de Québec.

Le CLD avait approuvé au 31 décembre 2007, le paiement des montants suivants :

Fonds local d'investissement - prêts	1 018 187 \$
Fonds d'économie sociale	5 000 \$

Le RTC a procédé à un appel d'offres conjoint avec d'autres sociétés de transport du Québec et s'est engagé pour les années 2008 à 2012 pour l'achat de cent trente-six autobus réguliers et soixante-deux autobus articulés. La valeur résiduelle de cet engagement est estimée à 107 000 000 \$, lequel est subventionnable à 50 % ou 84,5 % selon le programme d'aide du ministère des Transports. De plus, en 2008, le RTC accueillera huit minibus électriques. Le solde de l'engagement est de 3 600 000 \$. D'autre part, le RTC a signé certains contrats de service pour un montant de près de 16 800 000 \$.

D'autres engagements contractuels se retrouvent au tableau de la page suivante, soit la page 16-17 (2).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Description	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Opération de déneigement incluant la location de machinerie lourde	21 268 545 \$	10 968 950 \$	3 315 340 \$	114 137 \$	60 691 \$	35 727 663 \$
Cueillette et transport de matières résiduelles	12 381 168 \$	8 760 336 \$	2 675 313 \$	185 270 \$	-	24 002 087 \$
Entretien sanitaire	4 213 570 \$	2 818 168 \$	2 165 325 \$	666 967 \$	-	9 864 030 \$
Entretien des rues, trottoirs et du réseau d'éclairage	1 449 589 \$	448 944 \$	25 000 \$	25 000 \$	-	1 948 533 \$
Réseau d'aqueduc et traitement de l'eau	253 424 \$	-	-	-	-	253 424 \$
Entretien paysager	2 555 969 \$	83 860 \$	-	-	-	2 639 829 \$
Entretien et surveillance des équipements récréatifs	3 047 814 \$	566 504 \$	145 977 \$	126 814 \$	78 046 \$	3 965 155 \$
Entretien divers	403 470 \$	249 902 \$	171 420 \$	-	-	824 792 \$
Services professionnels	1 767 366 \$	948 295 \$	1 800 \$	-	-	2 717 461 \$
Location et entretien d'équipement de bureau et de télécommunication	1 085 585 \$	517 985 \$	457 357 \$	352 311 \$	146 843 \$	2 560 081 \$
Location de matériel roulant	242 959 \$	188 439 \$	148 822 \$	44 765 \$	4 986 \$	629 971 \$
Location de locaux	1 060 874 \$	949 892 \$	928 084 \$	853 580 \$	798 579 \$	4 591 009 \$
Subventions	3 770 110 \$	483 364 \$	342 000 \$	320 000 \$	120 000 \$	5 035 474 \$
Autres	2 047 582 \$	680 514 \$	355 163 \$	103 743 \$	-	3 187 002 \$
Total	55 548 025 \$	27 665 153 \$	10 731 601 \$	2 792 587 \$	1 209 145 \$	97 946 511 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

23. Éventualités**A) Cautionnement et garantie**

En vertu de résolutions du conseil municipal, la Ville de Québec a cautionné les emprunts des organismes et des entreprises suivants :

- Aviron (Québec) Inc.	120 000 \$
- Les Immeubles J.B. Laliberté Inc.	500 000 \$
- La Société de Théâtre Capitol de Québec Inc.	800 000 \$
- ExpoCité	5 000 000 \$
- Corporation de développement économique de Saint-Augustin- de-Desmaures	4 840 331 \$

Au 31 décembre 2007, le CLD de Québec se portait garant de prêts contractés par des entreprises totalisant 159 700 \$ dans le cadre du Fonds d'économie sociale et du Fonds local d'investissement. Des dépôts à terme du CLD de Québec sont donnés en garanties.

B) Auto-assurance

La Ville de Québec est auto-assureur en matière de biens municipaux. Cette auto-assurance ne couvre pas les organismes inclus dans le périmètre comptable.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Ville ne détient plus de police de responsabilité générale. La Ville a mis en place un régime d'auto-assurance complet visant à indemniser les victimes de dommages résultant des opérations de la Ville couverte par ce régime lorsque sa responsabilité est établie.

À même son budget d'opérations, la Ville réserve annuellement au poste créditeurs et frais courus, les sommes qu'elle juge nécessaires au règlement des réclamations.

C) Poursuites

Certains contribuables ont contesté l'évaluation foncière ou la valeur locative de leurs propriétés inscrites aux rôles d'évaluation. Une provision de 2 704 386 \$ a été inscrite à l'état consolidé de la situation financière pour pourvoir aux pertes éventuelles reliées à ces contestations.

De plus, au 31 décembre 2007, les réclamations pendantes non provisionnées contre la Ville s'élèvent à environ 27 174 647 \$. La Ville conteste le bien-fondé de ces réclamations pour lesquelles elle n'a inscrit aux livres aucun montant.

Des recours collectifs ont été engagés contre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec et l'ex-Ville de Québec au cours de l'année 2001 pour une somme globale de 324 400 000 \$, concernant des événements survenus en avril 2001, lors de la tenue à Québec du Sommet des Amériques. La Ville et les Gouvernements nient le bien-fondé de ces recours et aucune provision à cet effet n'a donc été inscrite aux états financiers de la Ville au 31 décembre 2007. Advenant des déboursés concernant ces recours collectifs, ceux-ci seront à la charge de l'ancienne Ville de Québec.

Au 31 décembre 2007, le RTC avait des poursuites en dommages-intérêts totalisant 600 000 \$. Le RTC ne peut toutefois à ce jour déterminer le montant final pour lequel il pourrait être tenu responsable.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

ExpoCité fait l'objet de poursuites judiciaires qui découlent des activités de l'organisme. La direction estime que les provisions inscrites aux livres en regard de ces poursuites sont suffisantes pour couvrir ce risque de perte.

D) Risques environnementaux

Dans le cadre de sa gestion des risques environnementaux, la Ville a identifié des dépenses ou pertes environnementales futures possibles. Ces dernières pourraient résulter en des coûts relatifs à l'aménagement de certains terrains. L'inventaire de ces terrains a été complété. Cependant, les coûts de décontamination n'ont pas fait l'objet d'une estimation raisonnable et dépendent notamment de l'utilisation future de ces terrains et de l'évolution des normes environnementales. Aucun montant n'est comptabilisé dans les présents états financiers relativement à ces dépenses ou pertes environnementales possibles.

E) Loi sur l'équité salariale

La Ville est soumise à l'application de la Loi sur l'équité salariale (L.R.Q., chapitre E-12.001). Des travaux sont présentement en cours pour permettre de donner suite aux obligations légales en cette matière.

Les ajustements salariaux seront rétroactifs au 21 novembre 2001. Cette rétroactivité a été versée au groupe des brigadiers scolaires ainsi qu'à une partie des fonctionnaires municipaux en 2007.

La Ville de Québec a provisionné au 31 décembre 2007, les sommes qu'elle estime nécessaires pour rencontrer ces obligations en fonction des paramètres d'étalement prévus au niveau de la Loi sur l'équité salariale.

24. Emprunt temporaire et lettres de garantie

La Ville dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 200 M\$ à demande renouvelable portant intérêt au taux de base de la Banque Nationale du Canada. Le crédit utilisé au 31 décembre 2007 est de 4 030 899 \$.

Également, la Ville a émis deux lettres de garantie irrévocables de 652 850 \$ en faveur du ministère du Développement durable, Environnement et parcs, valide pour un an et renouvelable pour les deux années subséquentes. Cette garantie vise l'exploitation du lieu d'enfouissement et de l'incinérateur, respectivement d'un montant de 500 000 \$ et de 152 850 \$, le tout en conformité avec le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

25. Informations concernant les organismes périmunicipaux et supramunicipaux**- Organismes périmunicipaux comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation****A) La Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)**

La Société municipale d'habitation Champlain est une personne morale constituée par lettres patentes enregistrées à Québec le 8 septembre 1981 (modifiées le 11 février 1982 et le 3 mai 2004), en vertu de l'article 58 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., chapitre C-11.5). La Société a le pouvoir d'acquérir, de construire, de restaurer, de louer, d'administrer et d'aliéner des immeubles d'habitation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

La situation financière au 31 décembre 2007 et les résultats d'exploitation de la SOMHAC pour l'exercice 2007 se résument ainsi :

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
<u>Bilan</u>				
Total de l'actif	51 665 690	\$	56 567 067	\$
Total du passif	33 191 602	\$	34 827 754	\$
Actifs nets	18 474 088		21 739 313	
	<u>51 665 690</u>	\$	<u>56 567 067</u>	\$
	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
<u>Produits et charges</u>				
Produits	6 675 630	\$	6 483 974	\$
Charges	6 675 630		6 483 974	
Excédent des produits sur les charges	<u>0</u>	\$	<u>0</u>	\$

La Ville est autorisée à prêter à la société, à titre de fonds de roulement, une somme n'excédant pas 1 000 000 \$. Au 31 décembre 2007, une somme de 74 724 \$ était utilisée sur ce crédit. Les engagements contractuels de l'organisme totalisent 261 646 \$ pour les exercices 2007 à 2012.

B) Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC)

La Société municipale d'habitation et de développement Champlain est une personne morale constituée par lettres patentes le 12 février 1990 (modifiées le 18 juin 1992), en vertu de l'article 59 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., chapitre C-11.5). La société a le pouvoir d'acquérir, de construire, de restaurer, de louer, d'administrer et d'aliéner des immeubles d'habitation sur le territoire de la Ville de Québec.

La société peut participer à tout fonds d'investissement de capital de risque ou accorder des subventions ou une assistance financière, à toute entreprise ou initiative dont la mission principale est de favoriser le développement de l'emploi, le développement de l'habitation ou, de façon générale, le développement économique de la Ville de Québec.

Les états financiers de la société sont consolidés avec ceux de sa coentreprise selon la méthode de la consolidation proportionnelle, soit la Société en commandite Dominion Corset (Édifice La Fabrique).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

La situation financière au 31 décembre 2007 et les résultats consolidés d'exploitation de la SOMHADEC pour l'exercice 2007 se résument ainsi :

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
<u>Bilan consolidé</u>				
Total de l'actif	3 953 259	\$	3 958 107	\$
Total du passif	2 173 703	\$	2 450 910	\$
Actifs nets	1 779 556		1 507 197	
	<u>3 953 259</u>	\$	<u>3 958 107</u>	\$
 <u>Produits et charges consolidés</u>				
Produits	808 117	\$	768 629	\$
Charges	535 758		592 370	
Excédent des produits sur les charges	<u>272 359</u>	\$	<u>176 259</u>	\$

La Ville de Québec a contribué à des frais administratifs de la société sous forme de services évalués à 26 000 \$ (26 000 \$ en 2006).

Au 31 décembre 2007, pour permettre à la SOMHADEC d'accomplir son mandat, la Ville de Québec avait mis à sa disposition un montant autorisé de 19 609 804 \$ dont un solde de 53 833 \$ à être versé par l'organisme à cette date.

La Ville, en vertu d'une résolution du conseil municipal, est autorisée à prêter à la SOMHADEC une somme n'excédant pas 2 000 000 \$ à titre de fonds de roulement. Au 31 décembre 2007, aucune somme n'était utilisée sur ce crédit.

- Autres organismes périmunicipaux et supramunicipaux

C) Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

La Communauté métropolitaine de Québec a été créée par la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (L.R.Q., chapitre C-37.02).

Au cours de l'exercice 2007, la Ville de Québec a versé à la CMQ, une contribution au montant de 2 079 398 \$ (2 358 190 \$ en 2006).

La Ville est solidairement et conjointement responsable avec d'autres municipalités de dettes obligataires, de billets et d'autres titres de créances de la Communauté métropolitaine de Québec.

D) Conseils de quartier

Depuis 1996, l'Inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, les copies des résolutions de la Ville de Québec autorisant la constitution des conseils de quartier.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

Un conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique adoptée par le conseil municipal.

Au 31 décembre 2007, la Ville de Québec comptait vingt-six conseils de quartier en opérations.

Au cours de l'exercice 2007, la Ville de Québec a versé aux conseils de quartier une subvention totale de 63 140 \$ (58 893 \$ en 2006).

26. Transactions entre apparentés**Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)**

L'Office municipal d'habitation de Québec est constitué en corporation en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8, article 57) et administre des immeubles d'habitation à loyer modique pour personnes à faible revenu.

La Ville de Québec comble 10 % du déficit annuel des opérations de l'OMHQ. À cette fin, la contribution de la Ville pour l'exercice 2007 s'élève à 3 116 428 \$ (3 198 442 \$ en 2006).

27. Compétences municipales déléguées ou assumées**L'Institut Canadien de Québec (ICQ)**

L'Institut Canadien de Québec est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu du Statut du Canada 11 Victoria, chapitre XVII (1848), modifié par la Loi 6-7 Élisabeth II, 1958. La mission de l'ICQ est de démocratiser l'accès au savoir et aux œuvres d'imagination et de sensibiliser le public aux arts et à la culture.

L'ICQ gère, en vertu d'une entente avec la Ville de Québec, une partie du réseau de ses bibliothèques et offre un programme de manifestations culturelles.

La Ville s'est engagée à verser annuellement à l'Institut, une subvention pour combler la différence entre le montant approuvé des dépenses prévues et l'ensemble des revenus bruts prévus. Au cours de l'exercice 2007, la Ville de Québec a versé à l'ICQ des subventions totales d'environ 9 316 000 \$ (8 792 000 \$ en 2006).

Dans le cas où l'Institut cesse ses activités ou est déclaré en faillite ou fait une cession générale de ses biens ou fait l'objet d'une saisie quelconque impliquant quelque bien de la Bibliothèque de Québec, l'Institut s'engage à remettre à la Ville tous les biens qu'il possède à cette date et qui seront, dans ses états financiers certifiés, identifiés à la Bibliothèque de Québec.

Société du Palais Montcalm Inc.

La Société du Palais Montcalm Inc. est un organisme constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le 7 juillet 2006, l'organisme s'est engagé en vertu d'un protocole d'entente intervenu avec la Ville de Québec à agir comme gestionnaire du Palais Montcalm, et ce, pour une période de trois ans. Elle a comme mandats la direction, la gestion et la coordination de toutes les activités artistiques, culturelles et commerciales exercées au Palais Montcalm de même que la réalisation et le développement de la Maison de la musique ainsi que la recherche de toute forme d'aide et de financement à l'exploitation du Palais Montcalm et à la réalisation de la Maison de la Musique.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

La Ville s'est engagée à verser annuellement à la Société du Palais Montcalm Inc. des honoraires de gestion fixes d'un montant annuel de 500 000 \$ et également à prêter et à assumer, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 500 000 \$ plus les taxes applicables, le salaire des employés requis pour l'exploitation des lieux. De plus, la Ville s'est également engagée à verser des honoraires de gestion variables et mensuels et à assumer les coûts d'entretien, de réparation et d'énergie de l'immeuble, dont les modalités sont décrites au protocole d'entente.